

Rapport annuel Fonds de prévention du tabagisme 2019



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Fonds de prévention du tabagisme FPT

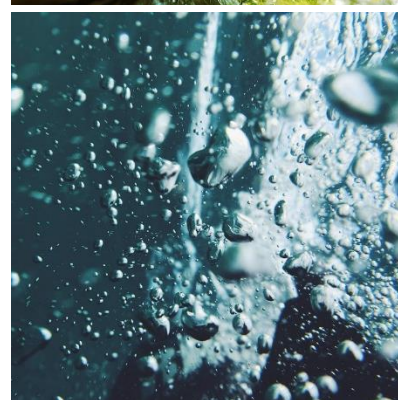


Table des matières

1. Organisation du Fonds de prévention du tabagisme	4
2. Fonctionnement du service	5
2.1 Projets propres en 2019.....	5
2.2 Demandes de financement et commission d'expertes et d'experts.....	7
2.3 Information du public / Communication	8
2.4 Subventionnement des cantons.....	8
2.5 Révision de l'ordonnance sur le FPT (OFPT).....	8
2.6 Soutien aux stratégies nationales MNT et Addictions	8
2.6.1 Stratégie du FPT.....	8
2.6.2 Programme pour l'enfance et la jeunesse	9
2.6.3 Démarche coordonnée axée sur les adultes (arrêt du tabagisme).....	10
2.6.4 L'égalité des chances en tant que question transversale.....	11
2.7 Perspectives.....	11
3. Projets de tiers soutenus en 2019	13
3.1 Escape addict.....	13
3.2 Zackstark – pour un apprentissage sans tabac	13
3.3 Bâle-Campagne : projet de prévention du tabagisme pour les enfants et les jeunes	14
3.4 Vivre sans tabac – conseil médical en désaccoutumance – intégration au projet « Prévention basée sur les preuves dans la pratique », phase transitoire.....	14
3.5 Programme de promotion de l'arrêt du tabagisme Stopsmoking.ch.....	14
3.6 Soutien, information et sensibilisation dans le domaine du sport et de la culture	14
3.7 Etat des lieux et évaluation des besoins des cantons latins en matière d'interventions relatives à la thématique de la publicité et de la promotion des produits du tabac	15
3.8 Centre de compétences pour la prévention du tabagisme	15
3.9 Développement de la stratégie 2028 de prévention et de traitement du tabagisme	15
3.10 Analyse géospatiale du tabagisme (actif, passif, ancien et dépendance) et de ses détermi- nants environnementaux, humains et urbains dans les cantons de Genève et de Vaud (GeoSmoke).....	15
3.11 Consommation de cigarettes électroniques chez les jeunes : une porte d'entrée vers le tabagisme ?.....	16
3.12 Associer une intervention d'aide à la désaccoutumance tabagique fondée sur des données probantes, à des choix par défaut et à une prise de décision commune pour que des patients suivant un traitement médical parviennent mieux à arrêter de fumer.....	16
3.13 Cigarettes électroniques (e-cigarette/vapoteuses) contenant de la nicotine comme aide à l'arrêt du tabac : efficacité, sécurité et toxicologie 12 et 24 mois après une tentative d'arrêt du tabac	16
3.14 Dynamiques sociales du comportement des jeunes en matière de santé	17
4. Finances	18
4.1 Aperçu du soutien financier aux tiers (subventions)	18
4.2 Bilan au 31 décembre 2019	21
4.3 Compte de résultats 2019	22
4.4 Explications sur le compte de résultats	22

Source des images : pixabay



Moins de tabac pour une meilleure santé de notre environnement !

Fumer nuit à la santé. À la santé des personnes, des animaux et de l'environnement. Rien de nouveau, pourrait-on penser. Malheureusement, ce constat reste une vérité souvent inconfortable. Depuis l'été 2019, l'interdiction de fumer dans les gares suisses s'est imposée. Il n'est désormais permis de fumer que dans les zones réservées à cet effet. Pour la majorité de la population, il s'agit d'une mesure bienvenue et prometteuse pour la promotion la santé publique. En conséquence, les passagers des transports publics sont moins exposés à la fumée passive. Ils bénéficient d'une meilleure qualité de l'air et d'une moindre pollution par les déchets de cigarettes dans les gares. Cette amélioration de la propreté dans les gares ne profite pas aux seuls usagers des transports publics. Elle profite à tous, qu'il s'agisse des personnes, des animaux ou de l'environnement. Elle contribue à réduire de manière significative les déchets polluants.

Actuellement, deux tiers de tous les mégots de cigarettes se retrouvent chaque année sur les voies ferrées, soit 200 tonnes par an en Suisse, ce qui équivaut à plus d'une demi-tonne par jour. Les dommages environnementaux ainsi causés sont connus depuis longtemps. Bien que la sensibilisation à l'environnement se développe, surtout chez les jeunes, jeter ses mégots par terre reste une habitude pour de nombreux fumeurs. Il s'agit là d'une pratique largement acceptée par le public. Selon les estimations, une cigarette sur trois dans le monde est jetée par terre après avoir été consommée. Ce sont ainsi environ 4,5 milliards de mégots de cigarettes soit 500 000 tonnes de déchets de tabac qui se retrouvent chaque année dans l'environnement. Ils représentent la majorité des déchets retrouvés dans les eaux, avec de graves conséquences pour le milieu aquatique. Les filtres de cigarette en matière synthétique, en particulier, contribuent à la pollution environnementale causée par le plastique et les microplastiques. Les déchets issus des cigarettes sont difficilement biodégradables et contiennent jusqu'à 7000 produits chimiques toxiques qui peuvent être emportés par l'eau et devenir ainsi un danger mortel pour les poissons et autres organismes aquatiques.

Un grand nombre de mégots de cigarettes se retrouve surtout dans les zones urbaines et les zones de loisirs, le long des rivières, des étangs et des lacs. Souvent, ils finissent directement dans l'eau. Ou bien dans les égouts. Un seul mégot de cigarette peut contaminer 1000 litres d'eau avec des substances toxiques. Avec des conséquences considérables, qui peuvent même entraîner une détérioration des eaux souterraines et de la qualité de l'eau potable. L'ampleur des effets nocifs des produits du tabac et de la nicotine sur les êtres et organismes vivants n'est pas encore entièrement connue. Toutefois, le grand public en Suisse est de plus en plus sensibilisé au danger que représentent les déchets de cigarettes. Par exemple, une motion du Conseil national demande des filtres de cigarette écologiques. De plus, la population est de moins en moins disposée à accepter les dangers que représente en particulier pour les enfants l'exposition au tabagisme passif et aux déchets toxiques des cigarettes. Un large consensus en faveur d'aires de jeux sans tabac existe déjà dans de nombreuses communes et cantons.

Le Fonds de prévention du tabagisme a pour objectif de réduire la consommation de tabac. Il ne s'agit pas seulement de notre santé et de celle de nos enfants, mais aussi de la santé de notre environnement. Assumons cette responsabilité ensemble !

Peter Blatter
Directeur du Fonds de prévention du tabagisme

Le Fonds de prévention du tabagisme en bref

Le Fonds de prévention du tabagisme (FPT) est géré et exploité depuis 2004 par un service spécialisé, administrativement rattaché à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et stratégiquement piloté par le Secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur (SG-DFI). Il trouve sa base légale dans la loi fédérale sur l'imposition du tabac, tandis que ses dispositions d'exécution sont inscrites dans l'ordonnance sur le FPT. Il est alimenté par une redevance de 0,13 centime par cigarette vendue en Suisse (2,6 centimes par paquet). Calculées sur la base de la consommation actuelle de tabac, les recettes liées au tabac se sont élevées à 14 millions de francs en 2019.

Le FPT a vocation à financer les mesures de prévention qui contribuent de manière efficace et durable à réduire la consommation de tabac, qu'il s'agisse de dissuader les uns de commencer à fumer, d'encourager les autres à arrêter de fumer, de protéger le public du tabagisme passif ou encore d'améliorer le niveau d'information de la population sur les conséquences du tabagisme. En outre, le Fonds soutient à petite échelle des projets de recherche utiles à la pratique.

Le service en charge de la gestion et de l'exploitation du Fonds est doté de 5,1 postes équivalents plein temps et peut faire appel à de nombreux spécialistes indépendants pour évaluer les demandes de financement. Il bénéficie par ailleurs des conseils techniques d'une commission extraparlamentaire indépendante, instituée par le Conseil fédéral.

Les projets soutenus par le Fonds doivent satisfaire aux normes de qualité reconnues pour le travail de prévention et contribuer à la « stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles » (stratégie MNT) et à la « stratégie nationale Addictions ».

1. Organisation du Fonds de prévention du tabagisme

Le service qui exploite et gère le Fonds de prévention du tabagisme est rattaché administrativement à la division MNT de l'unité de direction Santé publique de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Une commission d'experts extra-parlementaire et, si nécessaire, d'autres experts externes de Suisse et de l'étranger soutiennent et conseillent le service dans l'examen des demandes de financement. Grâce à ce rattachement administratif, le service FPT peut accéder en tout temps aux différents services de l'OFSP, tels que la division Droit (expertises et assistance juridiques), les services linguistiques (traductions), le service du personnel (recrutement de personnel), l'état-major de l'unité de direction compétente en matière de marchés publics ainsi que la section Finances et comptabilité. Ses frais de fonctionnement s'en trouvent considérablement réduits. Au cours de l'année sous revue, le service FPT disposait de 5,1 postes équivalents plein temps.

Personnel du service FPT en 2019

Fonction	Nombre de personnes	Pourcentages de postes
Direction	1	80 %
Collaborateurs scientifiques	5	380 %
Assistant administratif	1	50 %
Total	7	510 %

(état en décembre 2019)

2. Fonctionnement du service

Selon les dispositions d'exécution, le service FPT est notamment chargé de mener ses propres projets de prévention, de soutenir financièrement les projets de prévention menés par des tiers et d'informer le public de ses activités.

Il assure des tâches de coordination essentielles dans le domaine de la prévention du tabagisme en Suisse. C'est ainsi que le service, cette année encore, a assumé des tâches et fourni des prestations allant au-delà de sa mission première.

En outre, le FPT est membre des groupes de travail MNT concernés et a apporté une contribution active dans le cadre des réunions.

Au cours de l'année sous revue, le TPF, sur mandat du Secrétariat général du DFI et en collaboration avec l'OFSP, a poursuivi les travaux de révision de l'ordonnance (TPFV).

2.1 Projets propres en 2019

Le FPT a décidé à la fin de l'année 2016 d'axer étroitement sa pratique en matière de financement sur la stratégie MNT et Addictions et simultanément, d'assurer un plus grand nombre de tâches de coordination. Une stratégie doit être élaborée pour le FPT à cette fin. En plus des activités générales telles que la participation susmentionnée aux groupes de travail sur les MNT, il met en place le programme pour l'enfance et la jeunesse afin de coordonner les activités pour ce groupe cible. Par ailleurs, il dote les projets ciblant les adultes ou les seniors de nouvelles structures. Dans le cadre de ces activités, il a délivré les mandats suivants au cours de l'année sous revue sur la base de l'art. 3, al. 2, let. a, de l'ordonnance sur le Fonds de prévention du tabagisme :

Activités de coordination

Facteurs de succès des programmes cantonaux de prévention : Visualisation d'un outil

L'entreprise Interface a compilé systématiquement les facteurs de succès, spécifiques à une question ou transversaux, et sélectionné les facteurs les plus importants dans les programmes cantonaux de prévention. Pour rendre les résultats de cette recherche préliminaire utiles à la pratique, elle développe actuellement un outil convivial à l'attention des cantons. La Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) a chargé Interface de ce mandat au nom du groupe de travail sur les MNT, composé de la CDS, du FPT, de l'OFSP et de Promotion Santé Suisse (PSCH). Les coûts sont pris en charge à raison d'un tiers chacun par le FPT, l'OFSP et PSCH.

Coûts : 7 443,85 francs

Programme pour l'enfance et la jeunesse (PEJ)

Program Management Office

Par manque de ressources internes, un bureau de gestion du programme (*Program Management Office, PMO*) externe géré professionnellement a été créé pour la mise en place et l'exploitation du PEJ. Le FPT a mandaté CSP SA à cette fin.

Coûts : 597 735 francs

Utopia Phase II

Les entreprises CSP SA et Brainstore ont aidé le FPT à réduire à 8 mesures réalisables les 27 idées qui avaient été élaborées en 2018 (Phase I) en collaboration avec des jeunes et des professionnels.

Coûts : 63 810 francs (CSP SA), 30 633 francs (Brainstore)

Direction du projet Utopia : mandat pour piloter les 8 mesures

Pour la phase III du projet, CSP SA a été chargé de piloter les huit mesures et de définir le « système » Utopia en raison d'un manque de ressources internes.

Coûts : 262 357 francs

Enquête sur les besoins, les perceptions et les intérêts en matière de prévention : données collectées auprès de jeunes et d'enseignants en 2019

Pour le compte du FPT, RADIX a mené deux enquêtes auprès d'enseignants et d'étudiants dans différents cantons et a résumé les résultats dans deux rapports¹.

Coûts : 42 000 francs (financement partiel environ 80 %)

Approche coordonnée pour le groupe cible des adultes

Évaluation d'impact de stopgether.ch en 2019

Le FPT a délivré un mandat d'évaluation des différents aspects de la première mise en œuvre de « stopgether.ch ». Celle-ci comprend trois parties :

- Mesure du nombre de participants, du taux d'arrêt du tabagisme et des facteurs de réussite
- Mesure d'un groupe de référence dans la population générale, basée sur une mesure initiale effectuée il y a un an et demi
- Analyse de la dynamique de soutien mutuel entre les participants sur Facebook

L'évaluation a été confiée à un consortium composé des partenaires suivants :

- Université de Genève, Groupe de recherche en psychologie de la santé (GREPS)
- Université de Genève, Groupe de recherche sur l'influence sociale (GRIS)
- Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse, Institut pour le travail social et la santé (ISAGE)

Coûts : 101 982 francs

Atelier de bilan de stopgether.ch

Le FPT a organisé un atelier avec 20 participants en décembre 2019 pour faire le bilan de la première édition du projet « stopgether.ch ». L'atelier a été suivi par les responsables de projet du domaine de la prévention du tabagisme, ainsi que par l'agence de communication et ses sous-traitants. Le bureau d'études Socialdesign SA a soutenu le service FPT et les chefs de projet dans l'animation et la documentation bilingues de cet atelier.

Coûts : 7 645 francs

¹ Ces deux rapports sont disponibles en allemand, celui sur la jeunesse « Psychische und körperliche Gesundheit, Sucht : Bedürfnisse, Ressourcen, Verhalten » (Santé mentale et physique, toxicomanie : Besoins, ressources, comportement), à l'adresse : www.feel-ok.ch/2019-jb, et celui sur les enseignants « Psychische und körperliche Gesundheit, Sucht : Herausforderungen, Ressourcen, Erfahrung » (Santé mentale et physique, toxicomanie : Défis, ressources, expérience) à l'adresse : www.feel-ok.ch/2019-e.

2.2 Demandes de financement et commission d'expertes et d'experts

L'évaluation des demandes s'effectue selon une procédure standardisée, décrite sur le site internet du Fonds sous la rubrique « Demandes de financement »².

Depuis 2014, le service FPT procède aux analyses de financement et stratégiques obligatoires. Durant l'année sous revue, 13 analyses de financement ont été déposées. Le service FPT a répondu positivement à près de la moitié d'entre elles.

Au total, dix nouvelles demandes ont été reçues et évaluées au cours de l'année sous revue. Le FPT en a approuvé neuf et rejeté une.

Analyses de financement et stratégiques

	2016		2017		2018		2019	
Analyses de financement positives	4	33 %	7	44 %	9	41 %	6	46 %
Analyses de financement critiques	8	67 %	9	56 %	13	59 %	7	54 %
Total	12	100 %	16	100 %	22	100 %	13	100 %

Demandes de financement : statistiques comparatives sur les quatre dernières années d'exploitation

	2016		2017		2018		2019	
Acceptées	5	46 %	12	67 %	10	55 %	9	90 %
Refusées	4	36 %	6	33 %	7	39 %	1	10 %
Retournées pour être remaniées	2	18 %	0	0 %	1	6 %	0	0 %
Total	11	100 %	18	100 %	18	100 %	10	100 %

Les chiffres concernant les années 2004 à 2015 peuvent être consultés dans les précédents rapports annuels.

Commission d'expertes et d'experts pour le FPT

Le service FPT examine les demandes avec le soutien d'une commission extraparlamentaire consultative permanente, conformément à l'OFPT et à l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA). La commission est instituée par le Conseil fédéral. Elle garantit que les décisions sont bien étayées sur les plans technique et scientifique.

En 2019, la commission d'expertes et d'experts était composée des membres suivants :

Présidente :

Madame **Barbara Weil**, Association professionnelle des médecins en Suisse FMH

Vice-président :

Prof. **Holger Schmid**, Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse

Membres :

Madame **Nadja Mahler König**, Office fédéral du sport OFSPO

Madame **Annick Rywalski**, Ligue suisse contre le cancer

Monsieur **Patrick Vuillème**, Office fédéral de la santé publique OFSP

Fin 2019, le Conseil fédéral a nommé les membres de toutes les commissions extra-parlementaires pour le prochain mandat de 2020 à 2024. Le FPT tient à remercier tous ses membres de longue date

² <https://www.tpf.admin.ch/tpf/fr/home/finanzierungsgesuche.html>

pour leur coopération et le soutien précieux qu'ils lui ont apporté au cours des dernières années et se réjouit de travailler avec deux membres actuels et cinq nouveaux membres³.

2.3 Information du public / Communication

Outre les documents de base, les informations et les instruments nécessaires, on trouve sur le site du FPT (www.tpf.admin.ch / www.prevention-tabagisme.ch) des renseignements sur tous les projets approuvés jusqu'ici, avec mention de l'organisme responsable et du montant du financement, sur des expériences faites dans les projets conclus et sur d'autres thèmes d'actualité.

2.4 Subventionnement des cantons

Les cantons jouent un rôle important dans la mise en œuvre des stratégies nationales MNT et Addictions. Ce sont eux qui sont en situation de faire progresser les mesures de prévention structurelle, d'appliquer les lois et de coordonner les mesures de prévention sur le plan cantonal. Ils ont donc pu soumettre au Fonds des demandes de subventionnement de leurs prestations de pilotage dans le cadre des programmes cantonaux de prévention du tabagisme. Toutefois, en 2018, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a conclu, dans le cadre d'un contrôle de son économicité, que le FPT ne disposait pas des bases légales suffisantes pour ce subventionnement. En se fondant sur le rapport du CDF⁴, le SG-DFI a décidé que la conformité au droit devait être établie via une révision de l'OFPT. D'ici-là, le FPT n'est plus autorisé à financer lesdites prestations. C'est pourquoi il n'a pas pu approuver les demandes déjà déposées par quatre autres cantons. Toutefois, le Fonds a pu subventionner des projets de prévention dans ces cantons sous la forme de contributions aux frais, en attendant que l'ordonnance révisée soit disponible. Quatre projets⁵ ont ainsi été subventionnés au cours de l'année sous revue dans les cantons VS, ZH, BL et TI.

2.5 Révision de l'ordonnance sur le FPT (OFPT)

Comme indiqué au point précédent, la révision a porté principalement sur le subventionnement des programmes cantonaux de prévention du tabagisme. À l'avenir, les cantons doivent recevoir des contributions forfaitaires à cet effet. Une première consultation des différents services et une concertation ont eu lieu au cours de l'année sous revue.

2.6 Soutien aux stratégies nationales MNT et Addictions

Le FPT a décidé à la fin de l'année 2016 d'axer étroitement sa pratique en matière de financement sur les stratégies MNT et Addictions et simultanément, d'assurer un plus grand nombre de tâches de coordination. Une stratégie doit être élaborée pour le FPT à cette fin. En outre, il continue la mise en place du programme pour l'enfance et la jeunesse afin de coordonner les activités pour ce groupe cible. Par ailleurs, il dote les projets ciblant les adultes ou les seniors de nouvelles structures. Les travaux dans ces trois domaines ont continué en 2019.

2.6.1 Stratégie du FPT

En s'appuyant sur le rapport de base FPT ainsi que sur les nouvelles stratégies MNT et Addictions, il était prévu que le FPT développe une stratégie qui met en évidence la manière dont il axe ses activités sur les nouvelles stratégies et alloue désormais ses ressources, en se reposant sur ses bases légales (révisées). Le FPT a continué ses travaux au cours de l'année sous revue, afin que la stratégie puisse être mise en œuvre en même temps que l'ordonnance révisée.

³ La composition actuelle et des informations sur les tâches de la commission sont disponibles sur notre site www.tpf.admin.ch > Le Fonds > Commission d'expertes et d'experts.

⁴ Le rapport intitulé « Utilisation économique des fonds affectés – Département fédéral de l'intérieur, Office fédéral de la santé publique, organisations de prévention et de promotion de la santé » peut être consulté par le lien suivant : <https://www.efk.admin.ch/fr/publications/formation-et-social/sante.html> (numéro d'audit 17542).

⁵ Les descriptions de projets se trouvent au chapitre 3.

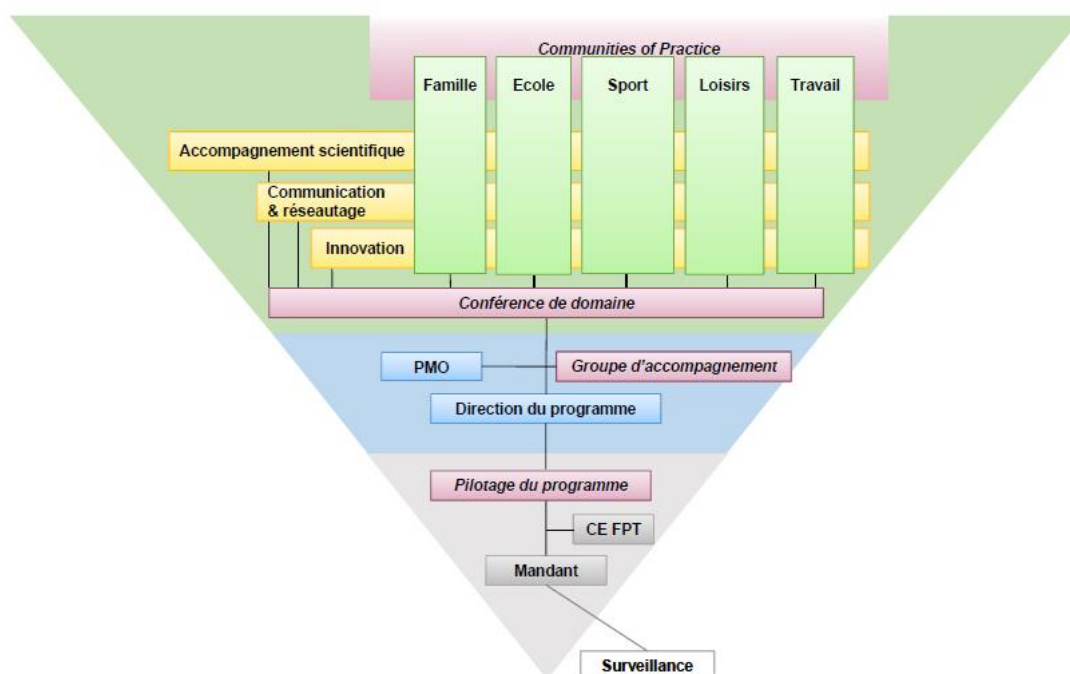
2.6.2 Programme pour l'enfance et la jeunesse

Conformément à la mesure 1.2.2 du plan de mesures MNT, le FPT élabore un programme de prévention du tabagisme chez les enfants et les jeunes en tenant compte des parties prenantes importantes. Le programme s'appuie sur les principes de la Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé et apporte une contribution à l'exigence de protection particulière de l'intégrité et d'encouragement du développement des enfants et des jeunes, telle qu'inscrite dans la Constitution fédérale. Par conséquent et en accord avec la stratégie MNT, le programme tient compte du milieu de vie des enfants et des jeunes, et la question de la consommation de tabac est abordée en même temps que d'autres thèmes importants pour les jeunes selon leur contexte. Les jeunes mais aussi les adultes de leur entourage sont désormais placés au centre de l'attention. Il les associe dès le début à l'élaboration des contenus. Les personnes directement concernées définissent donc activement la structuration de leur milieu de vie. Elles ne sont pas des objectifs passifs de la prévention, mais elles peuvent elles-mêmes s'exprimer et s'engager en faveur d'un environnement dans lequel elles peuvent utiliser leurs ressources et compétences dans leur propre intérêt.

Le programme pour l'enfance et la jeunesse regroupera à l'avenir sous un même toit toutes les offres et activités pour ce groupe cible financées par le FPT. Le groupe cible est constitué d'enfants et de jeunes de 0 à 25 ans et des adultes de leur entourage.

Organisation

Au cours de l'année sous revue, l'équipe du programme pour l'enfance et la jeunesse a travaillé à la conception du programme avec un soutien extérieur. À l'avenir, le programme organisera les mesures mises en place par les partenaires du programme en cinq domaines. Une personne ou une organisation sera responsable du développement, de la mise en œuvre et de la coordination de chacun de ces domaines. Il est possible qu'une organisation soit responsable de plus d'un domaine. En outre, les responsables des trois tâches transversales « suivi scientifique », « innovation » et « communication et mise en réseau » apporteront leur soutien aux partenaires du programme et à la gestion du programme.



Manuel du programme

La direction du programme a rédigé la stratégie du PEJ avec des expertes et experts et a élaboré un manuel qui définit la coopération dans le cadre du PEJ. Le FPT dispose également d'un concept de communication global et d'un concept cadre pour l'accompagnement scientifique. La finalisation de la stratégie et du manuel est prévue pour 2020.

Program Management Office (PMO)

Depuis la fin de 2019, CSP SA soutient la direction dans la mise en place et l'exploitation du programme (voir chapitre 2.1).

« Utopia »

Le nom provisoire d'« Utopia » désigne la partie du programme pour l'enfance et la jeunesse qui coordonne les différentes mesures du PEJ et les met à la portée du groupe cible. C'est la super-structure qui recouvre les mesures concrètes. Depuis l'automne, CSP SA travaille pour le compte du FPT en tant que chef de projet sur la conception concrète de ce système et, surtout, sur le lancement d'actions innovantes. Au cours de l'année sous revue, le FPT a développé huit idées de mesures à partir des 27 idées qui ont émergé de l'« Expédition Utopia » avec des jeunes et des experts à la fin de 2018. CSP SA travaille sur ces idées de mesures avec la participation de jeunes et d'experts afin qu'elles puissent être pilotées par les partenaires intéressés au programme à partir de 2020⁶.

éducation21

Dans le cadre d'un mandat, éducation21 élabore des recommandations pour de futures mesures dans le contexte scolaire. À cette fin, elle a réuni des groupes de discussion dans différentes régions avec des acteurs de l'éducation et de la prévention et avec des jeunes. Les recommandations et les concepts initiaux de mise en œuvre seront soumis à la direction du programme au cours du premier trimestre 2020.

Financement des mesures existantes

Une grande partie du budget destiné au groupe cible des enfants et des jeunes est déjà consacrée à des mesures existantes comme « cool and clean » et « Expérience non-fumeur ». Le Fonds a également été en mesure de soutenir de nouvelles mesures utiles au programme. Elles sont énumérées au chapitre 3.

Au cours de l'année sous revue, le Fonds est entré en discussion avec IdéeSport, l'organisation de soutien du projet MidnightSports, en vue d'une possible coopération du programme pour l'enfance et la jeunesse. La direction du PEJ a défini à l'attention d'IdéeSport les conditions de cette intégration et le cadre financier pour une poursuite du financement. Malheureusement, la demande reçue à la fin de l'année ne remplissait pas les conditions et n'a donc pas pu être approuvée. Le Fonds est toujours prêt à financer ce projet, à condition qu'il puisse contribuer aux objectifs du programme pour l'enfance et la jeunesse.

2.6.3 Démarche coordonnée axée sur les adultes (arrêt du tabagisme)

Contexte

Le FPT a doté les offres de sevrage tabagique qu'il finançait de nouvelles structures. Ces offres s'adressent aux adultes. À cette fin, il a développé avec ses partenaires des mesures qui réunissent les trois groupes de mesures MNT : « Promotion de la santé et prévention » (GM1), « Prévention dans le domaine des soins » (GM2) et « Prévention dans l'économie et le monde du travail » (GM3) ainsi que le champ d'action « Thérapie et conseil » de la stratégie nationale Addictions.

Promotion de la santé et prévention (MNT, GM1) et stratégie nationale Addictions (champ d'action « Thérapie et conseil »)

Les acteurs oeuvrant dans ce domaine d'action se sont à nouveau réunis à plusieurs reprises au cours de l'année sous revue. L'objectif était d'exploiter systématiquement les synergies par une approche participative et de créer une offre commune de désaccoutumance tabagique axée sur les besoins des fumeurs par le biais de différents canaux. Le FPT a établi le cadre et coordonné le processus. La plateforme stopsmoking.ch en est issue.

Dans le cadre d'un mois sans tabac, la nouvelle offre numérique et gratuite « Stopgether » a été lancée, appelant les fumeuses et les fumeurs de toute la Suisse à s'unir pour arrêter de fumer en novembre. Lors de la première mise en œuvre du projet, le nombre de participantes et participants était nettement inférieur aux attentes.

Le FPT a commandé l'élaboration d'un concept d'évaluation des différentes offres dans le GM1, qui est maintenant disponible. Ces évaluations servent entre autres au FPT à piloter l'approche coordonnée ainsi que les projets individuels. Le concept d'évaluation sera mis en œuvre à partir de 2020.

⁶ cf. Chapitre 2.1

Prévention dans le domaine des soins (MNT, GM2) et stratégie Addictions (champ d'action « Thérapie et conseil »)

Le Fonds a bien progressé dans la recherche d'une nouvelle orientation dans le setting médical en 2019 :

Le projet « Vivre sans tabac » a été consolidé sous la nouvelle direction de la FMH, et les préparatifs sont en cours pour son intégration dans un nouveau projet de prévention transversal.

Dans le setting hospitalier, les responsables du projet « Hospital Quit Support » et du Forum pour la prévention du tabagisme et pour le traitement de la dépendance au tabac au sein des structures sanitaires suisses (FTGS) ont convenu de la répartition des tâches. Le FTGS assume une responsabilité plus étendue et élabore une stratégie globale.

En collaboration avec divers organismes qui proposent actuellement des formations de base, postgrades et continues dans le domaine de la prévention du tabagisme, le FPT a procédé à un premier état des lieux de l'offre existante fin 2019. Toutes les parties concernées sont désireuses d'adopter une approche coordonnée à l'avenir.

Prévention dans l'économie et le monde du travail (MNT, GM3)

Le FPT a soutenu financièrement le projet « Entreprise sans fumée » de la Ligue pulmonaire de Bâle-Campagne et Bâle-Ville depuis 2007. Ce projet est maintenant terminé. La marche à suivre dans le cadre du domaine Économie et monde du travail reste à définir.

2.6.4 L'égalité des chances en tant que question transversale

Il est vrai que l'égalité des chances figure déjà comme critère dans le formulaire de demande de financement du FPT. Toutefois, il n'existe actuellement que quelques offres spécifiques de prévention du tabagisme pour les groupes de population défavorisés et elles s'adressent principalement à la population migrante. Le FPT souhaite inclure de plus en plus d'autres groupes de population défavorisés dans tous les projets financés. Il a donc développé un concept, en collaboration avec la section Égalité des chances en matière de santé de l'OFSP, pour faire de l'égalité des chances un thème transversal. L'organe directeur MNT l'a chargé de concrétiser ce concept en vue d'une promotion commune de projets et de programmes par le FPT, le Fonds de prévention des problèmes liés à l'alcool et Promotion Santé Suisse.

2.7 Perspectives

En 2020, le service FPT s'est fixé pour priorité les travaux ci-après :

Révision de l'ordonnance du FPT

La décision du Conseil fédéral est prévue pour 2020. L'ordonnance devrait entrer en vigueur le 1^{er} août 2020.

Stratégie du FPT

La stratégie du FPT sera finalisée à la lumière de l'ordonnance révisée et fera l'objet d'une audition des partenaires stratégiques du FPT les plus importants à l'été 2020. Elle devrait entrer en vigueur en même temps que l'ordonnance révisée.

Programme pour l'enfance et la jeunesse

Outre le développement du programme – bureau du programme et répartition des responsabilités des domaines – les premières mesures innovantes (notamment dans le domaine « Loisirs ») doivent être testées en 2020. Les premières activités du nouveau programme devraient apparaître l'année prochaine. En outre, des mesures dans les domaines « École » et « Sport » seront également (davantage) développées et mises en œuvre :

Mesures dans le domaine « École »

Sur la base des recommandations d'éducation²¹, la future participation du programme pour l'enfance et la jeunesse dans le setting scolaire sera clarifiée. Le remplacement de « Expérience non-fumeur » joue ici un rôle important. Ce dernier est un programme de prévention du tabagisme dans les écoles, connu dans toute la Suisse et largement financé par le FPT. Le programme pour l'enfance et la jeunesse étudie la manière dont le projet peut être judicieusement remplacé tout en conservant ses forces et en réduisant ses faiblesses. En tant que promoteur actuel du projet, AT développera un concept de remplacement en 2020 pour le compte du FPT et sur la base du travail d'éducation²¹. L'objectif est de remplacer le projet d'ici l'été 2021.

Cool and clean

Après une phase de développement supplémentaire de trois ans, il est prévu d'intégrer, à partir de 2021, le programme national de prévention dans le sport « cool and clean », destiné aux jeunes, dans le programme pour l'enfance et la jeunesse. Le FPT suivra de près ce processus et examinera probablement une demande en ce sens à l'automne 2020.

Démarche coordonnée axée sur les adultes (arrêt du tabagisme)

Le FPT poursuivra ses efforts de coordination dans le domaine des adultes (MNT, GM1) : La situation actuelle doit être optimisée, car le projet « Stopgether » touche moins de fumeurs que prévu. En ce qui concerne la plate-forme « stopsmoking.ch », il s'agit avant tout d'améliorer la coopération entre les organisations partenaires concernées.

Dans le domaine MNT GM2, de nouvelles orientations seront définies en 2020. La FMH devrait présenter une demande d'intégration complète de « Vivre sans tabac » dans le projet de prévention PEPra (Prévention basée sur des preuves dans le cabinet). Sur la base de la nouvelle stratégie pour le milieu hospitalier, que la FTGS développe actuellement, une nouvelle demande est également attendue à l'automne. Et la coordination de la formation et de la formation continue se concrétisera au printemps et débouchera alors également sur des demandes de financement ou des mandats des acteurs concernés.

Concernant les prochaines étapes du domaine d'action Économie et monde du travail (GM3), aucune décision n'a encore été prise.

Outre les activités dans les trois groupes de mesures, d'autres questions primordiales devront être clarifiées en 2020. Le FPT prévoit une étude pour mieux comprendre les besoins des différents groupes de fumeurs. L'objectif de cette étude est de pouvoir développer des offres sur mesure. Il déterminera également comment, après la phase de stabilisation, il sera possible de s'assurer que le nouveau système reste souple et favorise l'innovation.

3. Projets de tiers soutenus en 2019

Le Fonds de prévention du tabagisme a reçu dix nouvelles demandes de financement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019. Au total, des contributions financières s'élevant à environ 6,2 millions de francs ont été demandées. Le FPT a pu approuver définitivement neuf de ces dix demandes, pour un montant total d'environ 2 millions de francs. Il a par ailleurs avalisé cinq autres demandes de l'année 2018 s'élevant à environ 3 millions de francs, les conditions ayant été remplies. Ce chapitre énumère les projets **définitivement avalisés** au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, classés par domaines d'activité. Sont également inclus les cinq projets mentionnés ci-dessus, qui avaient été approuvés en 2018 sous réserve de conditions qui n'ont été remplies qu'au cours de l'année sous revue.

Prévenir le début

3.1 Escape addict

(Cotisation FPT : 256 000 francs)

Promotion santé Valais utilise les aspects attractifs des *escape rooms* pour faire de la prévention multi-addictions. Dans l'atmosphère d'une véritable *escape room*, les élèves sont « enfermés » dans leur salle de classe. Pour en sortir, il n'y a qu'une solution : résoudre en équipe différentes enquêtes et ainsi déchiffrer le code qui leur permettra de s'évader. Seule la collaboration de chacun permettra d'accéder à la solution finale et ainsi à la « clé » pour quitter la classe.

Cet outil de prévention bilingue est proposé à tous les jeunes valaisans en cycle d'orientation et vise à stimuler une réflexion commune sur les différentes substances, les types de consommation et les problèmes de dépendance. Le jeu met les élèves dans des situations qu'ils vivent ou sont susceptibles de vivre dans la vie quotidienne (prise de risques, influence des pairs, médias et réseaux sociaux, etc.)

Le projet est financé dans le cadre d'une solution transitoire pour les programmes cantonaux.

3.2 Zackstark – pour un apprentissage sans tabac

(Cotisation FPT : 60 000 francs)

Ce projet est mené par le service zurichois spécialisé dans la prévention des abus de stupéfiants, dans le cadre du programme cantonal de prévention du tabagisme. Il vise à soutenir les apprentis ayant choisi de vivre libre de tabac.

Le projet s'adresse aux jeunes de 16 à 19 ans qui suivent un apprentissage dans une entreprise. Durant toute la durée de leur formation, ils ne doivent pas commencer à fumer ou consommer de la nicotine sous quelque forme que ce soit. En signant un contrat avec leur entreprise formatrice, les apprentis s'engagent, pendant toute la durée de leur apprentissage, à renoncer au tabagisme. Dès le départ, les entreprises conviennent d'une récompense. Il peut s'agir d'une prime, de bons d'achat ou de jours de vacances supplémentaires. Le projet sensibilise les jeunes aux différents avantages d'une vie sans nicotine. D'une part, il les incite à continuer à vivre libre de tabac. D'autre part, il encourage les consommateurs de tabac à arrêter. Le projet vise non seulement à transmettre aux jeunes des informations fondées et adaptées sur les risques liés au tabagisme et sur l'intérêt de s'en libérer, mais aussi à les encourager à vivre au quotidien sans tabac, grâce à des incitations et à des récompenses.

Le projet est financé dans le cadre d'une solution transitoire pour les programmes cantonaux.

3.3 Bâle-Campagne : projet de prévention du tabagisme pour les enfants et les jeunes

(Cotisation FPT : 229 440 francs)

En mettant en œuvre ce projet dans le cadre de son programme de prévention du tabagisme, le canton de Bâle-Campagne entend réduire la consommation de nicotine et de tabac.

Le programme se compose de projets partiels menés dans les settings école et loisirs, ainsi que d'un projet partiel sur les mesures de protection. Différentes organisations professionnelles proposent des offres de prévention dans les écoles. Elles concernent les niveaux secondaires I et II. Dans le setting loisirs, les mesures concernent, d'une part, l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert et, d'autre part, les salles de sport mises spécialement à la disposition des jeunes. Le projet partiel sur les mesures de protection se concentre sur la sensibilisation du personnel de vente.

La gestion opérationnelle du projet incombe au service de promotion de la santé du Département de la santé du canton de Bâle-Campagne. Différentes organisations professionnelles disposant d'une longue expérience dans les domaines susmentionnés mettent en œuvre les mesures auprès du groupe-cible.

Le projet est financé dans le cadre d'une solution transitoire pour les programmes cantonaux.

Promouvoir l'arrêt

3.4 Vivre sans tabac – conseil médical en désaccoutumance – intégration au projet « Prévention basée sur les preuves dans la pratique », phase transitoire

(Approuvé en 2018 sous réserve de conditions, cotisation FPT : 154 796 francs)

La Fédération des médecins suisses (FMH) reprend la coordination du projet « Vivre sans tabac », mis en œuvre depuis de nombreuses années, en prévoyant de l'intégrer au projet global « Prévention basée sur les preuves dans la pratique ».

Les médecins, hommes et femmes, jouent un rôle essentiel lorsqu'il s'agit d'encourager les fumeurs à arrêter et de les soutenir dans leur démarche. De simples conseils prodigués lors d'examen de routine peuvent augmenter le nombre de personnes renonçant au tabagisme.

Jusqu'à la fin 2018, le projet « Vivre sans tabac – conseil médical en désaccoutumance » faisait partie du Programme national d'arrêt du tabagisme, dirigé par l'Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT). Depuis 2003, les médecins de premier recours, les pédiatres, les pneumologues et les gynécologues peuvent suivre systématiquement, dans toute la Suisse, des perfectionnements et des formations continues pour acquérir les compétences nécessaires. Ces offres sont élaborées à partir de bases de données actuelles.

Depuis 2019, « Vivre sans tabac » est rattaché à la FMH. Cette dernière développe un projet global regroupant les questions de prévention qui concernent les médecins de premier recours. Différentes approches mises en œuvre jusqu'ici seront progressivement intégrées à ce projet intitulé « Prévention basée sur les preuves dans la pratique ». La FMH souhaite y inclure « Vivre sans tabac ».

3.5 Programme de promotion de l'arrêt du tabagisme Stopsmoking.ch

(Approuvé en 2018 sous conditions, cotisation FPT : 511 000 francs)

Un consortium de différents fournisseurs de prestations de sevrage tabagique renforce la coopération entre eux et crée une plate-forme Internet sur stopsmoking.ch, où les personnes ayant l'intention d'arrêter de fumer peuvent obtenir le soutien et les informations nécessaires auprès d'une source unique.

Sensibilisation et information du public

3.6 Soutien, information et sensibilisation dans le domaine du sport et de la culture

(Cotisation FPT : 147 200 francs)

Le département de la santé du canton du Tessin et l'Associazione Svizzera Non-fumatori (ASN) encouragent les organisateurs de manifestations sportives et culturelles dans le canton à renoncer au parrainage de l'industrie du tabac. Ils proposent également de soutenir ces derniers dans leur travail de sensibilisation et d'information auprès des participants et du public.

Le projet entend conforter dans leur décision les responsables de manifestations qui renoncent aujourd'hui déjà au parrainage de l'industrie du tabac en les soutenant dans leurs efforts de sensibilisation du public aux bienfaits d'une vie sans tabac. Le projet consiste principalement à établir et à entretenir des contacts avec les associations et clubs sportifs et culturels afin de les informer des différentes formes de collaboration envisageables. En outre, les organisateurs concernés

recevront du matériel de sensibilisation gratuit, destiné notamment aux jeunes, ainsi que des supports publicitaires.

Le projet est financé dans le cadre d'une solution transitoire pour les programmes cantonaux.

Mise en réseau et création de conditions favorisant la prévention

3.7 Etat des lieux et évaluation des besoins des cantons latins en matière d'interventions relatives à la thématique de la publicité et de la promotion des produits du tabac

(Cotisation FPT : 22 560 francs)

Unisanté examine les besoins des cantons latins relatifs à la gestion de la publicité et la promotion pour les produits du tabac. Unisanté VD entend progresser sur la thématique de la publicité pour les produits du tabac. Le projet comprend une récolte des données sur les activités cantonales en matière de prévention comportementale et structurelle. Le projet a débuté en mai 2019 avec la collaboration d'un groupe de travail intercantonal mené par la Commission Prévention et Promotion de la santé (CPPS) du Groupement des Services de Santé Publique (GRPS). Les données serviront au développement de projets valorisant des synergies intercantionales.

3.8 Centre de compétences pour la prévention du tabagisme

(Approuvé en 2018 sous conditions, cotisation FPT : 1 790 000 francs)

En lançant ce projet, l'Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT) entend renforcer son rôle d'organisation faîtière et contribuer à un travail d'information et de mise en réseau fondé et coordonné dans le domaine de la prévention du tabagisme. L'AT est l'association faîtière nationale des acteurs de la prévention du tabagisme. Elle regroupe des organisations nationales, cantonales, publiques et privées. Elle détermine ses tâches selon les besoins des principaux groupes-cibles, assumant à cet égard un rôle de soutien. En tant que centre de compétences, elle décharge les acteurs de la prévention du tabagisme en ce qui concerne la gestion du savoir, la mise en réseau, la coordination et le travail politique. En vue de renforcer son rôle d'organisation faîtière, l'AT a décidé de renoncer désormais à la mise en œuvre de certains de ses projets.

Par un financement partiel de l'ordre de 60%, le FPT soutient les activités de l'AT menées dans les domaines suivants : connaissance et information (collecte de données, préparation et diffusion d'informations actuelles ; échange de connaissances), ainsi que mise en réseau et coordination (apport de compétences lors de développements stratégiques, en participant à des plateformes, à des processus stratégiques, ainsi qu'à des commissions, des réseaux et des groupes de projet de partenaires ; transfert de savoir-faire issus de rencontres internationales et de réseaux). Le travail politique est financé par l'organisme responsable.

3.9 Développement de la stratégie 2028 de prévention et de traitement du tabagisme

(Cotisation FPT : 55 000 francs)

Le forum Prévention et traitement du tabagisme dans les établissements de santé en Suisse (FTGS) développe une stratégie décrivant comment ancrer à long terme la prévention du tabagisme dans les hôpitaux et les établissements de santé suisses.

La stratégie 2020-2028 fournit une base pour mettre en place de futures mesures de prévention du tabagisme en milieu hospitalier. Elle explique concrètement où placer les priorités, avec quels acteurs collaborer et quelles méthodes appliquer.

Le FTGS prévoit, sur la base de la stratégie, de déposer une demande de financement pour le projet principal auprès du Fonds de prévention du tabagisme.

Promotion de la recherche

3.10 Analyse géospatiale du tabagisme (actif, passif, ancien et dépendance) et de ses déterminants environnementaux, humains et urbains dans les cantons de Genève et de Vaud (GeoSmoke)

(Approuvé en 2018 sous conditions, cotisation FPT : 293 114 francs)

La Faculté de médecine de l'Université de Genève étudie les facteurs géographiques et environnementaux du tabagisme. Le projet a pour but d'étudier les interactions entre les facteurs sociaux, économiques, géographiques, environnementaux et le comportement tabagique à la fois à l'échelle de l'individu et de la communauté. En s'appuyant sur une approche originale et novatrice et en recourant aux données recueillies dans deux études populationnelles menées en Suisse romande

(canton de Genève et ville de Lausanne), cette recherche vise à faciliter la compréhension des mécanismes façonnant le comportement tabagique et à guider les futures politiques de santé publique.

Les données de ces études ont l'avantage d'avoir été géocodées, permettant l'utilisation de méthodes d'analyse spatiale. Ce projet pourrait permettre à terme de disposer de données pour réduire les inégalités face au tabagisme, d'où sa pertinence aussi bien en termes scientifiques que de santé publique.

3.11 Consommation de cigarettes électroniques chez les jeunes : une porte d'entrée vers le tabagisme

(Cotisation FPT : 34 560 francs)

UniSanté vise à clarifier, si le vapotage est une porte d'entrée vers le tabagisme parmi les jeunes qui ne fument pas et s'il est utilisé par les jeunes comme moyen d'arrêter de fumer et si oui avec quelle efficacité. Afin de répondre à ces questions, le projet de recherche enquête sur les trajectoires de consommation des cigarettes électroniques et traditionnelles chez les jeunes de moins de 25 ans, et étudie plus particulièrement le lien entre ces trajectoires.

Des données longitudinales sont nécessaires afin d'analyser les trajectoires de consommation de substances des individus dans le temps. UniSanté utilisera les données de l'étude *GenerationFree*. Celle-ci a enquêté sur les styles de vie et la santé des jeunes de 15 à 24 ans en formation post-obligatoire du canton de Fribourg entre 2014 et 2018.

L'identification des facteurs influençant les relations entre l'usage des cigarettes électroniques et traditionnelles, devra permettre de créer des messages de prévention spécifiques et assure un soutien à la prise de décisions et d'action politiques concernant la prévention du tabagisme des moins de 25 ans.

3.12 Associer une intervention d'aide à la désaccoutumance tabagique, fondée sur des données probantes, à des choix par défaut et à une prise de décision commune pour que des patients suivant un traitement médical parviennent mieux à arrêter de fumer

(Cotisation FPT : 341 540 francs)

Dans le cadre du projet « Vivre sans tabac », l'Université de Lausanne réalise un essai pragmatique, randomisé par grappes, pour examiner dans quelle mesure un changement systémique dans le conseil à la désaccoutumance tabagique lors de consultations médicales est accepté.

Jusqu'à présent, les patients recevaient un soutien à la désaccoutumance seulement s'ils demandaient activement des conseils à ce propos (opt-in). Désormais, l'intervention est proposée aux patients fumeurs de manière générale et ils doivent activement la refuser s'ils n'en veulent pas (opt-out).

Différentes options de soutien à la désaccoutumance sont ainsi proposées.

Dans une première phase, UniSanté recrute les médecins des groupes de comparaison et de contrôle et développe, sur la base de données existantes, un outil électronique d'aide à la prise de décision. Celui-ci sera intégré dans la formation universitaire et continue des médecins, dans le cadre du projet «Vivre sans tabac - conseil médical en désaccoutumance».

La deuxième phase commencera en 2021, où les deux méthodes d'intervention seront testées dans le cadre d'un essai randomisé par grappes.

3.13 Cigarettes électroniques (e-cigarette/vapoteuses) contenant de la nicotine comme aide à l'arrêt du tabac : efficacité, sécurité et toxicologie 12 et 24 mois après une tentative d'arrêt du tabac

(Cotisation FPT : 887 807 francs)

L'Institut bernois de médecine de famille (BIHAM) de l'Université de Berne étudie, en collaboration avec les cliniques universitaires de Berne, Lausanne et Genève, dans quelle mesure les cigarettes électroniques contenant de la nicotine sont un outil efficace et sûr pour arrêter de fumer.

Menée à grande échelle auprès de 1172 participants, l'étude est soutenue depuis 2017 par le Fonds national suisse. Le FPT finance le suivi réalisé après 12 et 24 mois. Outre la question de l'efficacité des cigarettes électroniques lors d'un sevrage tabagique, l'étude vise aussi à déterminer les effets de l'exposition à des composants toxiques et à clarifier si leur utilisation améliore les symptômes respiratoires, le stress oxydatif et les facteurs de risque de maladies cardio-vasculaires.

Étendue sur deux ans, l'étude fournira de précieuses informations sur l'évolution à long terme du taux d'arrêt du tabagisme. Les résultats devraient permettre aux professionnels d'apporter des réponses fondées aux questions concernant les opportunités et les risques de la cigarette électronique en la matière.

L'Association Suisse pour la prévention du tabagisme (AT) est chargée de communiquer les résultats et de les faire connaître à un large public.

3.14 Dynamiques sociales du comportement des jeunes en matière de santé

(Approuvé en 2018 sous conditions, cotisation FPT : 281 400 francs)

L'Institut des sciences de la communication et de la recherche médiatique (IKMZ) de l'Université de Zurich étudie l'influence des nouvelles formes de communication sur les dynamiques sociales chez les jeunes de 15 à 19 ans et les conséquences que cela entraîne pour le travail de prévention. Le projet est axé sur le contexte social et les dynamiques qui en découlent. Il se concentre notamment sur les processus d'influence au sein du groupe, qui s'exercent par différentes formes de communication en ligne et hors ligne et ont un effet important sur les attitudes et les comportements en matière de santé. L'IKMZ évalue l'impact des nouvelles formes de communication sur les dynamiques sociales et leurs conséquences pour le travail de prévention. Concrètement, le projet peut servir à définir des interventions auprès des jeunes dans le setting scolaire mais aussi des activités vouées à ce groupe-cible dans d'autres settings. Les chercheurs élaboreront non seulement des publications scientifiques, mais également, en collaboration avec les acteurs de la prévention du tabagisme, un rapport final axé sur la mise en pratique.

L'accent majeur du projet est placé sur les jeunes de 15 à 19 ans. D'un côté, l'environnement social revêt à cet âge-là, une importance particulière de l'autre, les efforts de prévention qui leur sont destinés en setting scolaire sont plutôt rares.

4. Finances

4.1 Aperçu du soutien financier aux tiers (subventions)

Le tableau ci-dessous récapitule tous les engagements financiers contractés par le Fonds de prévention du tabagisme en 2019. La plupart d'entre eux s'étalent sur plusieurs exercices, et les versements sont répartis en fonction de la durée du projet. À noter que, par souci de meilleure lisibilité, les projets qui s'étendent à plusieurs domaines d'activité n'apparaissent dans les tableaux que sous le principal domaine d'activité qui les concerne.

Prévenir le début

Projet	Organisme responsable	Durée du projet	Montant octroyé	Exercice 2019
Escape addict	Promotion santé Valais	8.5.2019– 15.3.2021	256 000	140 800
Zackstark	Direction de la santé du canton de Zurich	2.4.2019– 30.6.2021	60 000	18 000
Bâle-Campagne : projet de prévention du tabagisme pour les enfants et les jeunes	Direction de l'économie et de la santé du canton de Bâle-Campagne	2.4.2019– 30.6.2021	229 440	60 000
Total			545 440	218 800

Promouvoir l'arrêt

Projet	Organisme responsable	Durée du projet	Montant octroyé	Exercice 2019
Vivre sans tabac – conseil médical en désaccoutumance – intégration au projet « Prévention basée sur les preuves dans la pratique », phase transitoire	FMH, Association professionnelle des médecins en Suisse	1.1.2019– 31.10.2020	154 796	71 918
Programme de promotion de l'arrêt du tabagisme Stopsmoking.ch	Plateforme stopsmoking.ch gérée par un consortium composé de : AT, Promotion santé Valais, Ligue pulmonaire bernoise, Université de Genève, Ligue suisse contre le cancer, Ligue pulmonaire suisse	6.8.2019– 31.5.2020	511 000	408 800
Total			665 796	480 718

Sensibiliser et informer le public

Projet	Organisme responsable	Durée du projet	Montant octroyé	Exercice 2019
Soutien, information et sensibilisation dans le domaine du sport et de la culture	Dipartimento della sanità e della socialità, Divisione della salute pubblica, Associazione Svizzera Non-fumatori ASN	1.1.2019–31.3.2021	147 200	70 200
Total			147 200	70 200

Développer le réseau des organisations actives et créer des conditions-cadres

Projet	Organisme responsable	Durée du projet	Montant octroyé	Exercice 2019
Etat des lieux et évaluation des besoins des cantons latins en matière d'interventions relatives à la thématique de la publicité et de la promotion des produits du tabac	UniSanté	9.5.2019–31.12.2019	22 560	22 560
Centre de compétences pour la prévention du tabagisme	Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT)	13.2.2019–31.5.2023	1 790 000	385 000
Développement de la stratégie 2028 de prévention et de traitement du tabagisme	FTGS	1.12.2019–31.12.2020	55 000	16 500
Total			1 867 560	424 060

Promouvoir la recherche

Projet	Organisme responsable	Durée du projet	Montant octroyé	Exercice 2019
Analyse géospatiale du tabagisme (actif, passif, ancien et dépendance) et de ses déterminants environnementaux, humains et urbains dans les cantons de Genève et de Vaud (GeoSmoke)	Université de Genève	14.5.2019– 30.6.2023	293 114	77 414
Cigarettes électroniques (e-cigarette/vapoteuses) contenant de la nicotine comme aide à l'arrêt du tabac : efficacité, sécurité et toxicologie 12 et 24 mois après une tentative d'arrêt du tabac	UniSanté	16.9.2019– 28.2.2020	34 560	21 186
Associer une intervention d'aide à la désaccoutumance tabagique fondée sur des données probantes, à des choix par défaut et à une prise de décision commune pour que des patients suivant un traitement médical parviennent mieux à arrêter de fumer	UniSanté	4.9.2019– 30.11.2023	341 540	68 308
Cigarettes électroniques (e-cigarette/vapoteuses) contenant de la nicotine comme aide à l'arrêt du tabac : efficacité, sécurité et toxicologie 12 et 24 mois après une tentative d'arrêt du tabac	Université de Berne, Institut bernois de médecine générale BIHAM, Université de Berne, Clinique de médecine interne générale, Hôpitaux Universitaires de Genève, Unisanté Lausanne, AT Suisse	1.7.2019– 30.9.2023	887 807	266 342
Dynamiques sociales du comportement des jeunes en matière de santé	Université de Zurich, Institut des sciences de la communication et de la recherche sur les médias	1.1.2019– 30.11.2022	281 400	135 000
Total			1 838 421	568 250

4.2 Bilan au 31 décembre 2019

Actifs	2018	2019	Passifs	2018	2019
Compte du fonds conf. à l'AFF	9 020 714.81	10 138 549.66	Obligations de tiers	1 595 949.20	300 812.27
Compte courant OFSP			Compte courant OFSP	477.65	74.25
Comptes de régularisation actifs	1 334 220.65	1 659 020.95	Capital au 1.1.	8 773 257.41	8 758 508.61
			Résultat annuel	-14 748.80	2 738 175.48
			Capital au 31.12.	8 758 508.61	11 496 684.09
Total Actifs	10 354 935.46	11 797 570.61	Total Passifs	10 354 935.46	11 797 570.61

4.3 Compte de résultats 2019

Charges	2018	2019	Revenu	2018	2019
Subventions sur la base de demandes	12 820 614.10	8 559 193.07	Impôts	14 229 781.75	14 061 538.90
Coûts d'exploitation					
Recherche sous contrat	0.00	30 595.00			
Dépenses pour la prévention	280 000.00	1 230 484.35			
Collaborateurs	811 406.00	876 532.95			
Mandats de conseil	288 925.75	577 405.69			
Commissions	8 908.75	4 662.45			
Traductions	27 432.55	33 379.86			
Frais	2 056.00	1 629.65			
Autres dépenses de fonctionnement	5 187.40	9 480.40			
Pertes (-) / gains (+)	-14 748.80	2 738 175.48			
Total	14 229 781.75	14 061 538.90		14 229 781.75	14 061 538.90

4.4 Explications sur le compte de résultats

Subventions sur la base de demandes

Le FPT a notamment la mission d'octroyer des prestations financières à des projets de prévention sur la base de demandes de financement. Ces prestations sont octroyées en se fondant sur la loi sur les subventions. Le montant correspond à la somme de toutes les subventions versées à de tels projets en 2018. Étant donné que les subventions ne sont pas versées en une fois mais sur toute la durée du projet, ce montant n'est pas identique au montant total des projets avalisés.

Recettes fiscales

En raison d'un retard de paiement de 1 283 338,85 de francs en novembre 2018, cette somme couvre 13 mois.

Coûts d'exploitation

Comptent parmi les coûts d'exploitation, d'une part, la recherche sous contrat et les dépenses pour la prévention. Il s'agit de mandats que le TPF délivre sur la base de l'art. 3, al. 2, let. a, OFPT. Ceux-ci figurent au chapitre 2.1. Les dépenses pour la prévention incluent également en partie les tâches du FPT qui ont dû être externalisées.

D'autre part, ils comprennent les coûts nécessaires à garantir le fonctionnement propre du service FPT, à savoir : les frais du personnel, les mandats de conseil, les commissions, les traductions, les frais et les autres dépenses de fonctionnement.

Le programme pour l'enfance et de la jeunesse ainsi que l'élaboration de la stratégie et la révision de l'ordonnance nécessitent des ressources humaines supplémentaires à celles prévues dans le tableau des effectifs du service FPT. En raison de ces ressources externes nécessaires, le coût des mandats de conseil et des dépenses de prévention est plus élevé que l'année précédente.

Les coûts de fonctionnement effectifs sont faibles. Cela tient, d'une part, au fait que le service FPT compte peu de collaborateurs et, d'autre part, qu'il est rattaché administrativement à l'OFSP, qui ne lui refacture pas les prestations suivantes :

- Expertises et assistance juridiques (division Droit)
- Soutien du directeur du service par le supérieur hiérarchique (responsable de la division Prévention des maladies non transmissibles)
- Traductions (services linguistiques)
- Comptabilité et finances (état-major de l'unité de direction Politique de la santé et services des finances)
- Coordination des demandes des médias, site Internet (section Communication)
- Soutien informatique (section informatique et gestion des équipements)
- Frais généraux : l'office ne facture pas les frais d'infrastructure au Fonds

Traductions

Dans ce domaine, les frais se rapportent aux traductions confiées à l'extérieur et non pas à celles effectuées par les services linguistiques de l'OFSP. Les résumés de l'ensemble des projets acceptés, des rapports finaux et des rapports de recherche, ainsi que la description des instruments du FPT sont, en principe, disponibles dans les trois langues officielles sur le site Internet.

Autres dépenses de fonctionnement

Ce poste regroupe les frais généraux tels que la location de salles de réunion, les repas lors de réunions, etc.

Informations complémentaires

Département fédéral de l'intérieur DFI
Fonds de prévention du tabagisme FPT
c/o Office fédéral de la santé publique

info@tpf.admin.ch

www.tpf.admin.ch